

# CONTRIBUTION DE MICHEL JOUVET

## Agenda 21 régional : développement durable et gouvernance territoriale

### 1- Agenda 21 régional et développement durable : un débat de plus, utile ou redondant ?

Si j'ai bien compris l'agenda 21 régional, en cours d'élaboration, devrait traduire le projet d'action du conseil régional concernant le développement durable qui ne se résume pas aux seules questions du réchauffement climatique et de la préservation des ressources.

Le conseil régional a déjà beaucoup fait dans ce domaine avec notamment les débats des assises régionales mais aussi ceux du schéma de développement économique ou du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire.

Le projet régional agenda 21 ne vient-il pas trop tard ? Alors une première question citoyenne qui s'adresse d'abord aux élus du conseil régional : pourquoi un nouveau débat, et quel en serait la valeur ajoutée supplémentaire ?

Par ailleurs un grand nombre de collectivités ont réalisé, ou sont en cours de réalisation, un projet agenda 21. Pour ce que j'en connais c'est vrai par exemple de la communauté urbaine de Nantes et de la plupart des communes qui la composent. Alors les citoyens s'interrogent sur la multiplicité et l'enchevêtrement de ces différentes démarches sans lien explicite apparemment entre elles.

Quelle pourrait alors être une contribution utile donnant un sens à ce débat ? Un agenda 21 régional portant sur le développement durable du territoire traitera nécessairement d'un développement économique soutenable, du maintien de la cohésion sociale et territoriale et bien sûr de la préservation de notre environnement pour aujourd'hui mais dans le respect des développements futurs au profit des générations à venir.

Aussi un agenda 21 régional devrait préparer les développements futurs de notre territoire au bénéfice des générations à venir. Alors quelques réflexions personnelles soumises à ce débat en relation avec celle de l'atelier stratégie de territoires que j'anime à l'institut Kervégan.

### 2- Quel développement durable pour notre territoire ?

Les bouleversements que nous constatons en ce moment : cataclysme financier et boursier, krach immobilier, économie en berne et récession, choc et yo-yo pétrolier, détérioration des déficits publics, précarité accrue sont des accélérateurs des ruptures en cours ou à venir. Ce seront les territoires les plus armés et innovants qui sauront affronter ces menaces et saisir des opportunités nouvelles pour les contrecarrer, et préparer ainsi les développements futurs au bénéfice des générations à venir. C'est une responsabilité première qui incombe aux responsables des collectivités territoriales pour définir un projet anticipateur.

Notre réactivité doit s'appuyer sur les valeurs que nous partageons : ouverture sur le monde, tempérance, solidarité esprit entrepreneurial mais aussi sur une analyse sans concession de nos atouts et de nos faiblesses. Nous connaissons les grands défis auxquels nos territoires sont confrontés et ils sont nombreux : mondialisation et généralisation des flux, capitalisme financier spéculatif, révolution numérique, diminution des politiques d'intervention publique et d'aménagement du territoire, gouvernance économique et développement des PME-PI, préservation des ressources rares et raréfaction des ressources fossiles- minières et alimentaires, précarité sociale exclusion territoriale, nouvelle donne sociétale : famille monoparentale, grand âge et grande dépendance ...

La « crise » actuelle et qui sera vraisemblablement accrue en 2009 n'est jamais qu'un multiplicateur ou un accélérateur de ces tendances lourdes.

Alors pour répondre à ces défis un projet Agenda 21 doit dire notre ambition pour le territoire régional au profit des générations à venir. Il doit oser poser des questions anticipatrices pour lesquelles nous n'avons pas de réponse simple à court terme mais pour lesquels nous avons le devoir de construire aujourd'hui des débuts de réponse pour les générations à venir et par exemple :

-et si ... au cours des prochaines décades le réchauffement climatique se poursuivait ou s'accroissait avec en conséquence des nappes phréatiques qui s'épuisent et un faible débit de la Loire et de la Vilaine pendant six mois. Des efforts conflits d'usage sur l'eau en résulteraient, l'agriculture et les paysages de notre territoire se modifieraient en profondeur en ressemblant à ceux du sud-ouest de la France. L'eau serait alors un enjeu premier pour les développements futurs de notre territoire.

-et si sous l'effet... sous l'effet d'un pétrole rare et cher, de la baisse du pouvoir d'achat des ménages mais aussi

des politiques restrictives démission de gaz à effet de serre les ménages habitant loin de leur lieu de travail et utilisant leur véhicule pour s'y rendre ne pouvait plus supporter le coût du carburant. Il déciderait alors de s'en rapprocher à défaut de disposer de transports en commun accessibles. Ce serait alors en quelque sorte un nouvel exode en direction des villes succédant à l'exode rural des années 1950-1960 soit 50 ans après.

-et si sous l'effet... de la baisse du pouvoir d'achat des ménages ayant récemment acquis une maison ou un logement, y compris avec des prêts à taux zéro, ne pouvaient plus rembourser leurs emprunts avec un bien immobilier dont la valeur se serait dépréciée. Notre cohésion sociale et territoriale serait menacée avec une fracture du marché immobilier dévalorisé dans le périurbain éloigné des transports en commun et une forte pression dans le milieu urbain ou le long des territoires irrigués par les transports en commun.

- et si... les chantiers de Saint-Nazaire étaient un jour délocalisés, et si de plus... Airbus industrie restructurait ses sites de Loire-Atlantique. Ce serait une raison de plus de renforcer et de diversifier le potentiel productif des PME, de soutenir les technologies innovantes et les industries émergentes, d'accompagner le développement local mais aussi de renforcer notre attractivité européenne.

- et si... les collectivités territoriales, les centres de recherche et les entreprises faisaient enfin confiance dans la capacité des personnes et des citoyens, mais aussi les entreprises, à développer des projets innovants auxquels nous ne pensons pas. Alors notre territoire serait porteur d'innovation et de valeur ajoutée dont les succès potentiels pourraient accompagner les développements futurs. Notre territoire témoignerait ainsi de sa capacité exemplaire à porter un développement participatif y compris à travers la vie citoyenne. Alors pourquoi ne pas créer un institut de l'innovation et du développement local pour accompagner ces porteurs de projets et en confier l'animation à une instance citoyenne ?

### **3 - Quelle ambition pour notre territoire ?**

L'ambition d'assurer les développements au profit des générations futures, et c'est aujourd'hui qu'ils se préparent, repose sur une conviction simple mais peut-être utopique et parfois à contre-courant des attentes de la population de notre territoire. Cette conviction relève de notre capacité collective à construire un territoire :

- préservant ses ressources rares
- maintenant sa cohésion sociale et territoriale
- développant son attractivité et sa compétitivité territoriale pour offrir des emplois aux générations futures
- ouvert sur l'Europe et l'international en développant notamment ses fonctions métropolitaines dans le domaine de la recherche de l'enseignement supérieur et des industries innovantes.

Le plan d'action régionale agenda 21 doit traduire cette ambition qui répond aux 3 grands enjeux qui sont ceux du développement durable.

Notre ambition sera économique. Notre région confrontée comme d'autres à la mondialisation de nos sociétés doit transmettre aux générations futures un territoire attractif. Territoire ouvert sur le monde et attractif pour offrir aux générations futures des métiers diversifiés en consolidant nos grands moteurs économiques que sont l'économie productive, l'économie de la connaissance, l'économie publique et résidentielle, l'économie touristique.

Notre ambition sera sociale. Notre région doit aussi contrecarrer les menaces qui pèsent sur notre cohésion sociale avec l'augmentation des précarités, les risques de fracture territoriale entre les zones « riches » et les zones « pauvres », l'éloignement du lieu de travail,...

Notre ambition sera écologique en préservant les ressources rares, et tout particulièrement l'eau qui est un enjeu capital du XXI<sup>e</sup> siècle pour toute notre planète et encore plus directement pour notre région : de l'agriculture à l'industrie.

### **4 - Une coopération accrue entre les collectivités : une impérieuse nécessité pour préparer les développements futurs**

Ce territoire du futur ne pourra pas se construire avec une compétition ou une concurrence stérile entre les villes et les pays de notre région. Bien au contraire ce territoire du futur ne pourra se construire que si les villes et les pays, les intercommunalités et les conseils généraux, les conseils régionaux sont capables de coopérer ensemble pour le construire en partageant leurs stratégies et ressources.

Pour ce faire le conseil régional compte tenu de ses compétences peut assurer un rôle privilégié dépassant si besoin ses frontières administratives actuelles..

Vraisemblablement ce territoire du futur doit se construire autour de nos grands pôles urbains en y associant nos centres ruraux. Vraisemblablement à l'échelle de la mondialisation, ce territoire du futur nécessitera des coopérations constructives avec les régions qui nous entourent, aujourd'hui excentrées comme nous des grands

pôles de développement européen, et en premier lieu la Bretagne autour d'un axe Nantes-Rennes et Angers. Vraisemblablement ce territoire du futur devra avoir une masse critique suffisante et recouvrir un grand bassin de vie au-delà des frontières institutionnelles et administratives actuelles.

De nombreux exemples récents ont montré les difficultés opérationnelles, au-delà des discours incantatoires, de cette coopération qui suppose un fort engagement moral et audacieux des responsables des grandes collectivités pour dépasser les chapelles résultant de l'enchevêtrement actuel des différentes collectivités et de leurs prétentions légitimes ou non.

À titre d'exemples les plus récents, interrogeons-nous sur la capacité de nos régions de l'Ouest à faire valoir leurs projets en matière de pôles de compétitivité, la difficulté des universités de Nantes, de Rennes et d'Angers à présenter ambitieux un projet commun dans le cadre du plan gouvernemental campus ou encore l'incapacité de nos grandes écoles agronomiques de l'Ouest avec les centres INRA à constituer un grand pôle commun, le contenu interrégional insuffisant des derniers contrats de projets,...

Cette coopération est d'autant plus impérieuse que nous n'avons pas encore pris en mesure les conséquences de l'impact de la « restructuration » en cours des compétences et de l'organisation de l'État mais aussi celles plus directement perceptibles de la « raréfaction » des financements publics.

L'État et les collectivités territoriales sont à la fois confrontés à une demande d'intervention accrue dans tous leurs domaines de compétence, pour l'Europe c'est encore plus compliqué car elle doit de plus prendre en compte les besoins des pays qui ont récemment rejoint la communauté européenne... et tout ceci dans un environnement où l'argent public se fera de plus en plus rare, ou cher, compte tenu des niveaux d'endettement actuel mais aussi des perspectives de croissance économique.

Alors la « puissance publique » est, ou sera très vite, confrontée à des choix draconiens et sélectifs pour choisir les projets les plus pertinents pour assurer à la fois la cohésion sociale et territoriale, le maintien d'un socle productif performant mais aussi à préparer les développements futurs au bénéfice des générations à venir. C'est un véritable défi pour la « puissance publique » mais n'est-ce pas profondément sa raison d'être ? La « puissance publique » saura-t-elle faire les choix politiques sélectifs pour conjuguer ses trois grands objectifs ? Donnera-t-elle une priorité à un de ces 3 grands objectifs ? Au contraire se contentera-t-elle de saupoudrer les financements publics disponibles pour répondre à toutes les demandes existantes mais sans véritable impact « structurant » sur les développements futurs ? Le devenir futur de notre territoire et des générations à venir qui vivront en dépend grandement.

Enfin la réussite d'un Agenda 21 régional suppose aussi que les citoyens contribuent à sa construction avec vraisemblablement un rôle essentiel à assurer par l'ensemble des conseils de développement, avec pourquoi pas la constitution d'une instance légère de concertation entre eux et qui devrait déborder le strict cadre géographique des pays de la Loire.

Alors en conclusion l'agenda 21 régional sera utile s'il peut apporter à ces questions des réponses crédibles et non pas incantatoires.

Michel Juvet, le 19 décembre 2008